
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 606 DU 23 DECEMBRE 2020
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence Nationale de Protection
Sociale.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-293 du 10 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2019-008 du 09 janvier 2019 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de Protection Sociale ;
- sur** proposition du Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 décembre 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de Protection Sociale, les personnes dont les noms suivent :

1. monsieur **Alain HINKATI**, représentant de la Présidence de la République
2. madame **Natacha KPOCHAN RAZAKI**, représentante du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
3. monsieur **Lamidhi SALAMI**, représentant du Ministère de la Santé ;
4. monsieur **Franck DJIGLA**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;

5. monsieur **Gérard KPATINDE**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;
6. monsieur **Anoumou Marcellin HOUNWANOU**, représentant du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
7. monsieur **Edouard SEHLIN**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi.

Article 2

Madame **Natacha KPOCHAN RAZAKI** est nommée Présidente du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Protection Sociale sont nommés pour une durée de trois (03) ans, à compter de la date de leur installation officielle.

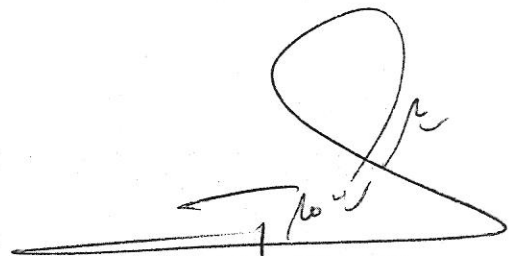
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n° 2019-153 du 05 juin 2019.

Il sera publié au Journal officiel.

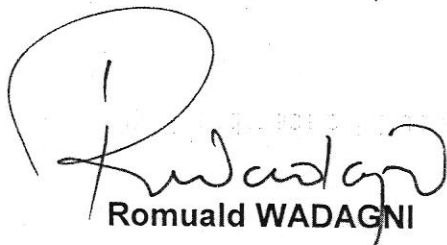
Fait à Cotonou, le 23 décembre 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



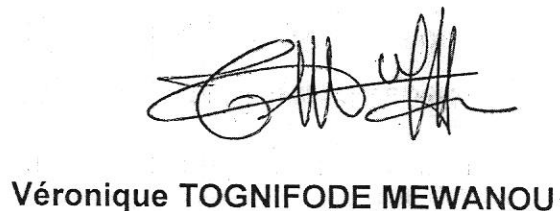
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Affaires Sociales
et de la Microfinance,



Véronique TOGNIFODE MEWANOU